

NÉGOCIATION ACCORD ABONDEMENT À GRDF : ON MARCHE SUR LA TÊTE MAIS LES POCHESES VIDES...

La Direction propose une évolution de l'accord Abondement pour la période 2024-2028.

Nous espérons qu'elle aurait tiré les leçons de l'injustice causée cette année par l'écrasement de l'intéressement et de l'abondement par la participation.

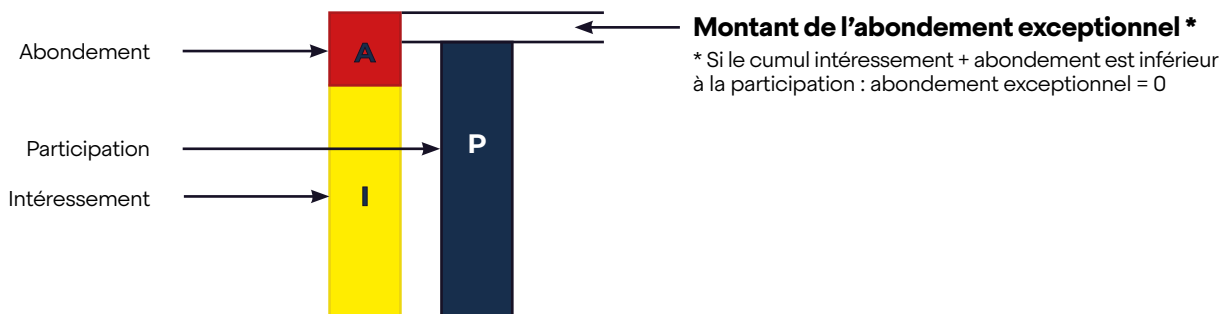
Malheureusement, cette proposition va dans le même sens que ce que nous avons vécu : la Direction veut limiter ce que le fruit de votre travail devrait vous apporter.

Il n'y a aucune raison pour qu'on vous supprime chaque année 4.000 € de votre rémunération au motif que cela représenterait trop.

Pour la CGT, le véritable problème réside dans la formule Participation + Intéressement (P + I) contenue dans l'accord Intéressement. Ce P + I ne doit pas dépasser 8,5% de l'enveloppe des rémunérations principales.

Autrement dit, aujourd'hui, dès que la participation est d'un montant conséquent, l'Intéressement est écrasé jusqu'à le réduire à néant comme cette année.

Proposition de la Direction : Mise en place d'un abondement exceptionnel selon la règle suivante :



Exemple de ce que cela aurait donné en 2025 :

Intéressement + Abondement Max = 3118 + 1100 = 4218

Participation moyenne = 3935

Abondement exceptionnel = 4218 - 3935 = 283 €

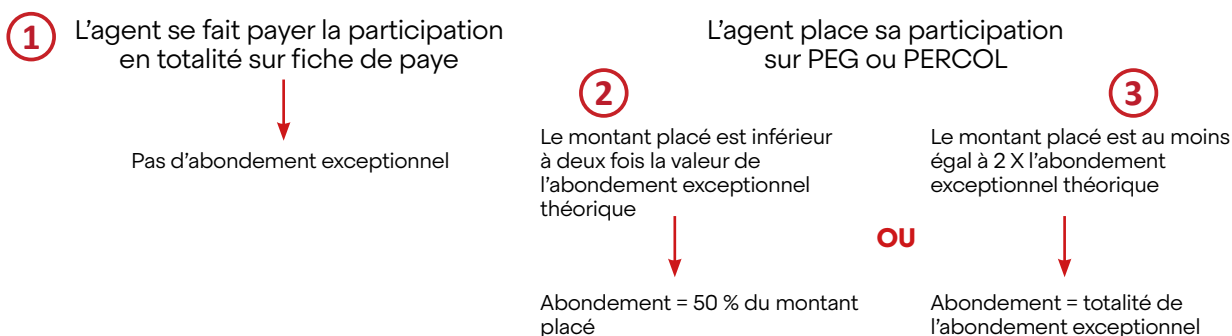
Exemple de ce que cela pourrait donner à l'avenir :

Intéressement + Abondement Max = 3118 + 1100 = 4218

Participation = 4300

Abondement exceptionnel = 4218 - 4300 = 0 €

Une fois, l'abondement exceptionnel déterminé, il existe trois cas de figure :



Exemple de ce que cela aurait donné en 2025 pour un abondement exceptionnel de 283 € :

- Je place au moins 566 € ou plus sur PEG ou PERCOL : Abondement = 283 €
- Je place 200 € : Abondement = 100 €



Non seulement le montant proposé est indécent mais en plus la Direction nous a annoncé que, pour les trois prochaines années (2026-2027-2028), elle prévoit une participation dont les montants devraient être supérieurs à celle de cette année.

Dans ce cas, même l'abondement exceptionnel ne serait pas versé ou si peu que cela en serait malheureusement risible.

Rappelons aussi que :

- Le résultat de l'intéressement a été exceptionnel cette année puisqu'il a atteint 93,9 % contre 76,3 l'année dernière et 88,2 il y a deux ans. Il y a donc peu de chances qu'il soit supérieur dans les années à venir.
- Même si un abondement exceptionnel pouvait quand même être versé, il n'excéderait pas quelques dizaines d'euros.
- L'intéressement et son abondement continueront d'être écrasés.

En résumé :

Vous avez été privés d'environ 4.300 € cette année et cela se répètera au moins pour les trois prochaines années.

En 4 ans, vous allez perdre au minimum 15.000 € et vous obtiendriez au mieux quelques dizaines d'euros en dédommagement ? Ce sont plus de 160 millions d'euros que l'entreprise ne vous versera pas.

Elle est pas belle la vie ?

Et d'après vous, à qui sera donné cet argent qui ne vous sera pas payé ?

**Vous voulez faire baisser les factures d'électricité et de gaz de 14% ?
Signez la pétition pour une TVA à 5,5% sur le site du Sénat.**

Signez ici !



**Pour signer,
cliquez ici !**